

Fiche de données de sécurité

Version : 02.02/CAN_F

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Appellation commerciale: LGEM 2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages recommandés : Graisse lubrifiante

For Chemical Emergency
Spill, Leak, Fire, Exposure, or Accident
Call CHEMTREC Day or Night
Within USA and Canada: 1-800-424-9300
1 703-527-3887 (collect calls accepted)

Location:
CHEMTREC
2900 Fairview Park Drive
Falls Church VA 22042-4513
USA

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur: SKF MAINTENANCE PRODUCTS
Postbus 1008
NL-3430 BA Nieuwegein
Pays-Bas
Tél : +31 30 6307200
E-mail : sebastien.david@skf.com
WWW: www.skf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+31 30 6307200

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification: Aquatic Chronic 2

Effets nocifs les plus graves : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Le produit peut causer une réaction allergique chez les gens ayant une allergie connue provoquée par polysulfures, di-tert-butyl & 2,5-bis(octyldithio)-1,3,4-thiadiazole.

2.2. Éléments d'étiquetage



Phrases H: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Éliminer le contenu/réceptacle dans une décharge, conformément aux dispositions locales en

vigueur.

2.3. Autres dangers

Aucun connu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Numéro d'engistrement	CAS/ Numéros CE	Substance	w/w%	Rem.
01-211954051-5-43	68937-96-2-C	polysulfures, di-tert-butyl-	0,1 - <1	.
.	273-103-3	.	.	.
.	12001-85-3-G	acides naphéniques, sels de zinc	0,25 - <1	.
.	234-409-2	.	.	.
01-211946388-1-32	1314-13-2-L	oxyde de zinc	0,25 - <1	.
.	215-222-5	.	.	.
.	115-86-6-A	Phosphate de triphényle	0,25 - <1	.
.	204-112-2	.	.	.
01-211949082-2-33	128-39-2-E	2,6-di-tert-butylphénol	0,1 - <0,25	.
.	204-884-0	.	.	.
.	112-90-3-B	(Z)-octadec-9-enylamine	0,01 - <0,25	.
.	204-015-5	.	.	.
01-211956511-3-46	128-37-0-Q	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	0,1 - <0,25	.
.	204-881-4	.	.	.
.	13539-13-4-C	2,5-bis(octylidithio)-1,3,4-thiadiazole	0,1 - <1	.
.	236-912-2	.	.	.

Autres informations: Toute lettre à la suite du numéro CAS fait référence à un ensemble de données particulières.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:	Sortir à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise.
Peau:	Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Yeux	Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Autres informations:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit contient de petites quantités de polysulfures, di-tert-butyl & 2,5-bis(octylidithio)-1,3,4-thiadiazole. Il peut provoquer une réaction allergique chez les gens ayant une allergie connue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non-inflammable mais combustible. Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais. Porter un appareil respiratoire

isolant ainsi que des gants résistants aux produits chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Rester contre le vent / se tenir à distance de la source. Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. Mettre des gants.

Pour les secouristes: En plus de ce qui précède : Le port d'un vêtement protecteur normal équivalent à la norme EN 469 est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface. Informer les autorités si le produit a pollué le sol, contaminé l'environnement aquatique ou pénétré dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression des déperditions et les absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis transporter ces déperditions dans des récipients à déchets appropriés. Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter au section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter au section 13 pour les instructions sur l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit doit être utilisé dans des conditions de bonne ventilation, et de préférence avec ventilation du procédé. Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-oeil. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer hors de portée des enfants. Ne pas entreposer avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Ne pas stocker avec : Oxydants forts/ Acides forts/ Alcalis forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucunes.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

professionnelle:

Composant :	Valeur limite d'exposition	Notations
Le brouillard d'huile - minérale, fortement raffinée	1 mg/m ³	-

VME : valeurs moyenne d'exposition, VLCT/VLE: valeurs limites d'exposition.

Base légale : ACGIH Threshold Limit Values (TLV's) and Biological Exposure Indices (BEI's), 2017. OSHA 29 CFR part 1910.1000, table Z1-Z3, Limits for Air Contaminants 2006. Il peut y avoir des limites d'exposition additionnelles en raison de lois et réglementations régionales et locales. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales ou nationales.

Méthodes de mesure : Vérifier que les mesures d'hygiène du travail sont conformes avec les limites d'exposition professionnelle en vigueur.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux.

Equipement de protection individuelle, protection de la peau : Mettre des gants. Type de matériau: Nitrile. Le temps de pénétration n'a pas encore été déterminé pour ce produit. Changer souvent de gants.

Equipement de protection individuelle, protection respiratoire : Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat:	Pâte
Couleur:	Noir
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée
pH (solution à utiliser):	Aucune donnée
pH (concentré):	Aucune donnée
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée
Point d'éclair:	Aucune donnée
Taux d'évaporation:	Aucune donnée
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune donnée
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité:	Aucune donnée
Limites supérieures/inférieures limites d'explosivité:	Aucune donnée
Pression de vapeur:	Aucune donnée
Densité de vapeur:	Aucune donnée
Densité relative:	0,9 g/cm ³ (25 °C)
Solubilité:	Insoluble dans : Eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée
Température de décomposition:	Aucune donnée
Viscosité:	Aucune donnée
Propriétés explosives:	Aucune donnée
Propriétés comburantes:	Aucune donnée

9.2. Autres informations

NLGI: 2

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec : Oxydants forts/ Acides forts/ Alcalis forts.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer à une source de chaleur (par exemple aux rayons du soleil).

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts/ Acides forts/ Alcalis forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - par voie orale:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une gêne. 68937-96-2-C: Rat: LD50 = 6500 mg/kg 1314-13-2-L: Rat: LD50 = >2001 mg/kg 128-39-2-E: Rat: LD50 = >2001 mg/kg 128-37-0-Q: Rat: LD50 = 2930 mg/kg (OECD 401)
Toxicité aiguë - par voie cutanée:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

128-37-0-Q: Rat: LD50 = >5000 mg/kg (OECD 402)

Toxicité aiguë - par inhalation:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. 1314-13-2-L: Rat, , 4h: CL50 = 5,7 mg/l
Corrosion/irritation cutanée :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Sensibilisation respiratoire ou sensibilisation cutanée :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles pour toutes les substances. Le produit contient de petites quantités de polysulfures, di-tert-butyl & 2,5-bis(octyldithio)-1,3,4-thiadiazole. Il peut provoquer une réaction allergique chez les gens ayant une allergie connue. 128-37-0-Q: Cochon d'inde, , : Non sensibilisant (OECD 406)
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Propriétés cancérigènes :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Toxicité pour la reproduction:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Exposition unique STOT :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Exposition répétée STOT :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Danger par aspiration:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Autres effets toxicologiques :	Lors d'un réchauffement, les vapeurs qui se libèrent peuvent provoquer une irritation des organes respiratoires. Peut provoquer une toux et des difficultés respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aiguë:	68937-96-2-C: Crustacés: Daphnia magna: 48hCE50 = 63 mg/l 1314-13-2-L: Poisson: Aucun nom d'espèce n'est indiqué: 96hCL50 = >6 mg/l Crustacés: Daphnia magna: 48hCE50 = 2,2 mg/l 115-86-6-A: Poisson: Aucun nom d'espèce n'est indiqué: 96hCL50 = 0,8 mg/l Crustacés: Daphnia magna: 48hCE50 = 0,202 mg/l 128-39-2-E: Poisson: Aucun nom d'espèce n'est indiqué: 96hCL50 = 0,11 mg/l Crustacés: Daphnia magna: 48hCE50 = 0,45 mg/l 112-90-3-B: Poisson: Aucun nom d'espèce n'est indiqué: 96hCL50 = 0,11 mg/l Crustacés: Daphnia magna: 48hCE50 = 0,011 mg/l 128-37-0-Q: Poisson: Aucun nom d'espèce n'est indiqué: 96hCL50 = >0,57 mg/l Crustacés: Daphnia magna: 48hCE50 = >0,17 mg/l
Toxicité chronique :	68937-96-2-C: Algues: Aucun nom d'espèce n'est indiqué: 72hCE50 = >101 mg/l 1314-13-2-L:

Algues: Aucun nom d'espèce n'est indiqué: 72hCE50 = 0,17 mg/l

128-39-2-E:

Algues: Aucun nom d'espèce n'est indiqué: 72hCE50 = 3,6 mg/l

128-37-0-Q:

Crustacés: Daphnia magna: 21dNOEC = >0,39 mg/l

Algues: Aucun nom d'espèce n'est indiqué: 72hCE50 = >0,42 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas supposé biodégradable.

68937-96-2-C: Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit contient au moins une substance qui est bioaccumulable dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune évaluation n'a été faite.

12.6. Autres effets néfastes

Les produits à base de pétrole peuvent provoquer une pollution des sols et des eaux.

Classification selon la directive de l'eau allemande (WGK): 1

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éviter de jeter le produit dans les égouts ou de le verser dans les eaux de surface.

Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il répond aux critères de déchet dangereux tel que défini dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE, 1999). L'élimination doit se faire conformément à la réglementation locale, régionale et nationale. Il est possible que la réglementation locale soit plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets. Une fois nettoyé, l'emballage vide peut être jeté comme déchet recyclable.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1. Numéro ONU	3077
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. ((Z)-octadec-9-enylamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	III
Numéro d'identification du danger	90
Code tunnel :	E
14.5. Dangers pour l'environnement	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.

ADN

14.1. Numéro ONU	3077
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. ((Z)-octadec-9-enylamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour

l'environnement	les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
Transport en bateaux-citernes:	-
IMDG	
14.1. Numéro ONU	3077
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. ((Z)-octadec-9-enylamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Le produit doit être étiqueté comme Marine Polluant (MP) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
Groupe de séparation des matières du code IMDG :	-
ICAO/IATA	
14.1. Numéro ONU	3077
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. ((Z)-octadec-9-enylamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes.
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Ne s'applique pas.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières: Aucunes.

SECTION 16: Autres informations

Des modifications ont été réalisées dans les paragraphes suivants : 1, 2, 3, 10, 11, 12, 13

Explication des abréviations :
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative
 STOT: Specific Target Organ Toxicity

Méthode de classification : Calcul basé sur les dangers de composants connus.

Formation : Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au Règlement sur les produits dangereux dans sa dernière version.

Révision: 08-12-2017

Remplace: 12-06-2015